

21 - Délégation de service public - Distribution de gaz naturel - Besançon - GrDF - Gaz Réseau Distribution France - Rapport 2013

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel de Besançon à l'entreprise GrDF via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon.
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996 Prise d'effet : 1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Echéance de la convention	30 septembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	GrDF Filiale de GDF-SUEZ
Dirigeants	<p>Directeur Territoires et Développement de GrDF : Maurice Mennereau</p> <p>Directeur Territorial Régional de GrDF : Patrick Savoldelli</p> <p>La Déléguée Territoriale de GrDF : Gladys Montagnole</p> <p>Conseiller collectivités territoriales de GrDF : Gilles Lelièvre</p>

2 - Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville. Pour l'exercice 2013, on retiendra :

2.1 - Les infrastructures et le réseau à Besançon

La distribution

Pour 2013, l'inventaire du réseau fait ressortir :

- 16 633 mètres fonte ductile (- 1,1 %)
- 120 862 mètres d'acier (- 1 %)
- 212 574 mètres de polyéthylène, (+ 1,1 %)
- 408 mètres autres matériaux (- 7 %)
- 540 postes clients actifs (- 20 %)
- 76 postes de détente (- 2,5 %)
- 11 351 branchements individuels et collectifs (- 2,3 %)
- 3 497 colonnes montantes et assimilées (- 0,6 %). Depuis 2012, il est procédé à un inventaire technique alors qu'auparavant, il n'y avait qu'un inventaire comptable.

Fin 2013, le réseau de gaz de la concession s'élève à 350,48 km soit une augmentation de 659 m par rapport à 2012.

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 25,4 ans en 2013 contre 24,67 ans en 2012. Le léger vieillissement du réseau s'explique par une diminution de l'activité de renouvellement après les travaux engagés pour le Tramway en 2011 et 2012.

La surveillance du réseau et des ouvrages

Concernant les canalisations, GrdF met en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

En 2013, la longueur de réseau surveillé est de 160 km contre 383 km en 2012. Cette baisse importante étant due à la visite pluriannuelle (tous les 4 ans) des réseaux MP et aux nombreuses vérifications faites après les travaux du Tramway. On atteint donc 45,7 % du réseau surveillé. 88 km correspondent à 3 fois le linéaire de canalisation BP plus les extensions du réseau.

Le nombre de visites des ouvrages de raccordement est de 827 en 2013 contre 1 041 en 2012.

Les incidents

Nombre total d'appels : 1 046 appels, en baisse d'environ 21,5 % par rapport à 2012.

- Pour intervention de sécurité gaz : 492 appels soit une baisse de 25 %
- Pour dépannage : 554 appels soit une baisse de 18 %.

Selon GRDF, la baisse du nombre d'appels s'explique par une activité de travaux moins importante qui génère forcément des coupures.

Nombre total d'incidents : 385, en baisse de 10,9 %, soit un taux d'incidents de 10,62 pour 1 000 usagers contre 12,05 en 2012. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 319 (- 12,60 %) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 1 700 clients.

Les incidents significatifs interviennent sur les branchements (161) et à l'intérieur des habitations (77). Les autres incidents interviennent sur les conduites montantes (69) et sur le réseau (12). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements, et la nécessité d'encourager les «diagnostics qualité gaz» et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

2.2 - Les abonnés

Evolution de la clientèle

Le nombre de clients est de 30 051 en 2013 contre 30 285 en 2012 soit une baisse de 1 %. Cette baisse, notamment due à la diminution de 2 % du nombre de clients T1 (moins de 6 000 kWh/an), s'explique principalement par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des ENR (énergies renouvelables). Une enquête est toujours en cours pour déterminer les raisons exactes des dé raccordements.

Globalement, on observe cette tendance à la baisse du nombre de contrats gaz depuis 2007 (de 31 798 abonnés à 30 051 en 2013).

Evolution des consommations

La consommation a atteint 997 496 MWh en 2013 contre 934 650 MWh en 2012 soit une augmentation de 12 %. Cette hausse s'explique notamment par la hausse de 13 % des consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh) et de 11 % des clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an). Ces différentes hausses s'expliquent par des températures plus basses en 2013, l'utilisation du gaz à ce niveau de tarif étant principalement dédiée au chauffage.

Durant l'année 2013, il a été procédé à 362 interventions du fait d'impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement).

Garantie des services

Elle est évaluée chaque année à partir d'enquêtes réalisées sur la base des trois secteurs : clients (particuliers et professionnels), fournisseurs et collectivités territoriales.

Sur le territoire couvert par GrdF Franche-Comté Sud, le suivi des indicateurs de qualité donne les résultats suivants pour 2013 :

- Satisfaction globale des particuliers : 96,5 % en hausse d'un point et demi par rapport à 2012
- Satisfaction globale des professionnels : 96,3 % en légère hausse rapport à 2012
- Satisfaction globale des collectivités locales : 78 %, en baisse de 3 points par rapport à 2012.

2.3 - Développement durable

GrDF prend en compte l'environnement dans ses activités quotidiennes : certification ISO 14 001, tri sélectif, véhicule GNV.

GrDF développe une politique de partenariats nationaux et locaux dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement et du sport, en particulier sur le territoire : Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et Banque Alimentaire.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Besançon, le personnel appartient à ErDF-GrDF Franche-Comté Sud.

3.2 - Les tarifs

Le code de l'énergie prévoit que «les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution du gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire» et que les «méthodes utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par le Commission de régulation de l'énergie (CRE)».

Le tarif d'acheminement péréqué de GrdF est donc déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges GrdF (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts. Le Journal Officiel du 9 juin 2012 a publié la délibération de la CRE qui définit le tarif applicable à compter du 1^{er} juillet 2012 et réévalué chaque année au 1^{er} juillet. 5 tarifs d'acheminement et un catalogue de prestations ont ainsi été déterminés.

Evolution du tarif

Le tarif attribué à GrdF a augmenté de 4,07 % au 1^{er} juillet 2013 en euro courants, ce qui représente une hausse d'environ 0,98 % de la facture énergétique d'un client domestique moyen consommant le gaz pour son chauffage.

3.3 - Les installations

Travaux d'extension

En 2013, les investissements en matière d'extension s'élèvent à 537 651 € (- 18 %). Ils sont constitués principalement pour 195 565 € d'extension de réseaux (1 318 m) et pour 124 115 € de nouveaux branchements (109).

Travaux de renouvellement

En 2013, les investissements s'élèvent à 826 148 € (- 74 % par rapport à 2012, année de nombreux travaux de renouvellement liés aux dévoiements de réseaux du tramway).

Les travaux 2013 ont principalement porté pour 498 136 € sur le renouvellement de réseaux et pour 156 267 € sur le renouvellement de branchements.

3.4 - Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

4 - Les comptes de la délégation

4.1 - Situation financière 2013

Les états financiers nationaux sont arrêtés au 31 décembre 2013 et certifiés par un commissaire aux comptes. Ils sont publiés au niveau national par voie de presse écrite ou internet.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Du fait de la péréquation et de la mutualisation des moyens, il n'est pas possible d'établir à proprement parler une notion de résultat lié à la concession.

Les données chiffrées transmises portent donc sur le patrimoine et les éléments significatifs d'exploitation.

Patrimoine :

En K€	31-12-2013	31-12-2012	Variation en %
Patrimoine valeur brute	48 715	47 415	+ 2,7 %
Patrimoine valeur nette	30 116	29 689	+ 1,44 %
Valeur de remplacement	108 795	106 442	+ 2,2 %

Le patrimoine est composé de trois grandes familles : les branchements, les canalisations et, pour une moindre valeur, les postes de détente du réseau.

En 2013, GrDF a investi 1 364 K€ sur le territoire de la concession contre 3 683 K€ en 2012. Cette forte diminution des investissements se justifie par la fin de la modernisation des ouvrages liés aux dévoiements de canalisations avec la construction du Tramway.

Le patrimoine de la concession est amorti à 38,2 % et représente une valeur moyenne d'actif brut de 1 620 € par usager.

Exploitation

Au niveau de la concession, on constate une forte hausse des recettes, dues à une augmentation notable des consommations de gaz, et une baisse importante des «charges calculées» (amortissements et provisions).

En K€	2013	2012	Var. en K€	Var. en %
Recettes	10 231	9 088	+ 1143	+ 13 %
Charges d'exploitation	3 616	3 592	+ 24	+ 1 %
Amort. et provisions	2 532	4 481	- 1 949	- 43 %

Rappel : les données au niveau «maillon concession» n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

. Les recettes

Les recettes 2013 s'élèvent à 10 231 K€, dont 93 % issues des recettes d'acheminement (soit 9 495 K€). Les autres recettes proviennent des raccordements, prestations facturées à l'acte, pour 736 K€. Les deux sources de recettes enregistrent une hausse importante entre 2012 et 2013 (acheminement + 12 % et prestations + 27 %). La hausse des recettes d'acheminement s'explique par la forte augmentation de la consommation des clients de tous tarifs.

. Les charges

Les charges d'exploitation sont stables. Les deux postes principaux sont la main d'œuvre (1 723 K€) et les achats externes (1 778 K€). Les amortissements et les provisions connaissent une baisse significative entre 2012 et 2013 notamment du fait d'un montant moins important de provision pour renouvellement enregistré en 2013.

4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2013.

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à la Ville de Besançon :

- une redevance de concession dite «R1».

Pour l'année 2013, elle s'élève à 43 874 € (hausse de 0,13 % par rapport à 2012), basée sur les éléments suivants :

. population totale : 119 862 habitants

. longueur totale du réseau : 350 477 mètres

- une redevance d'occupation du domaine public dite «RODP».

Pour l'année 2013, elle s'élève à 12 127 €, basée sur la longueur totale du réseau.

Soit un montant total versé de 56 001 € au titre de 2013.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de distribution du gaz par la société GrdF dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.